

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 9 FEVRIER 2023  
A 18 HEURES 30**

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sont présents exceptés Claire GABZDYL et Dominique BEFFY, excusés.

En ouverture de la séance, le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2022 : Adopté sans remarque à l'unanimité.

Pour cette séance, Mme Sandra CHERMAIN est désignée secrétaire de séance.

**1. OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENTS 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise, le mandatement des investissements qui s'avèrent nécessaires avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les budgets de la commune et du tourisme, comme suit :**

**BUDGET COMMUNAL 2023**

Compte	Libellé	Montant
21/2113	Terrains aménagés	11 250.00€
21/2135	Installations générales,agencements...	7274.00€
21/2152	Installations de voirie	5744.00€
21/21534	Réseaux électrification	17 500.00€
	<b>TOTAL</b>	<b>41 768.00€</b>

## BUDGET TOURISME 2023

Compte	Libellé	Montant
21/2135	Installations générales	14 807.00€
21/2151	Installations complexes spécialisées	7 125.00€
21/2153	Installations spécifiques	3 375.00€
21/2183	Matériel de bureau et info	300.00
	<b>TOTAL</b>	<b>25 607.00€</b>

## 2. TARIFS

### TARIFS COMMUNAUX 2023

		Résidents	Non résidents
<b>SALLE DES ASSOCIATIONS</b>	Week-end	145.00€	160.00€
	Journée	85.00€	90.00€
	Heure	10.00€	10.00€

<b>CIMETIERE</b>	Concession Trentenaire	400.00€
<b>COLOMBARIUM</b>	Concession Trentenaire	650.00€
<b>TERRASSE RESTAURANT</b>	Prix au m <sup>2</sup>	18.00€HT

### TARIFS CAMPING 2023

TARIFS NUITEE Electricité comprise	BASSE SAISON Hors Juillet et Août	HAUTE SAISON Juillet et Août
Caravane / Camping car 2 personnes maximum	20.00 €	23.00€
Tente (1 ou 2 tentes) 2 personnes maximum	17.00 €	21.00 €
Personne supplémentaire à partir de 3ans	2.00 €	4.00 €
Tente supplémentaire	3.00 €	5.00 €
Taxe de séjour	0.22€ par nuitée et par adulte (+18ans)	0.22€ par nuitée et par adulte (+18ans)
Utilisation de la borne de service camping-car : 6€		

Forfait de base pour 2 adultes et 2 enfants		
<b>Emplacement</b>	sans garage mort	1 700.00 €
	avec garage mort	1 900.00 €
<b>Personne supplémentaire</b>	<b>Hors juillet et août (à partir de 3ans)</b>	2€/nuitée
	<b>En juillet et août (à partir de 3ans)</b>	4€/nuitée

## TARIFS DES BOUEES 2023

Bouée annuelle utilisation personnelle	240€/an
Bouée occasionnelle	140€/mois au prorata
Utilisation bouée bateau non déclaré	240€/an en plus du contrat annuel
Bouée annuelle utilisation professionnelle	440€/an

## TARIFS PORT 2023

	JOURNALIER		MENSUEL	
	Basse saison (sept à avril)	Haute saison ( mai à août)	Basse saison (sept à avril)	Haute saison (mai à août)
Barque	9 €	10 €	26 €	159 €
Emplacement 2.00m	12 €	14 €	48 €	244 €
Emplacement 2.30m	13 €	14 €	63 €	285 €
Emplacement 2.50m	13 €	15 €	79 €	317 €
Emplacement 2.80m	14 €	18 €	87 €	373 €
Emplacement 3m	15 €	19 €	104 €	398 €
	Mise à l'eau payante : 15€		Mise à l'eau offerte	

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'approuver ces tarifs à l'unanimité.**

### 3. SUBVENTION FDEC CHEMIN DE LA CHATIERE

Dans le cadre de notre projet de réfection de la placette de la Chatière, le maire propose de demander des subventions le plus largement possible.

**Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :**

- **approuve** le projet de placette de la Chatière
- **approuve** le coût prévisionnel des travaux pour un montant d'environ 18 000€HT
- **approuve** le plan de financement
- **demande** au Département de la Savoie dans le cadre du FDEC une subvention la plus favorable possible pour la réalisation de cette opération
- **dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- **autorise** monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

### 4.SUBVENTION FDEC CHEMIN DES ECULAS

Dans le cadre de notre projet de réfection du chemin des Eculas, le maire propose de demander des subventions le plus largement possible.

**Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :**

- **approuve** le projet de réfection du chemin des Eculas

- **approuve** le coût prévisionnel des travaux pour un montant d'environ 42 000€HT
- **approuve** le plan de financement
- **demande** au Département de la Savoie dans le cadre du FDEC une subvention la plus favorable possible pour la réalisation de cette opération
- **dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- **autorise** monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

## **5. SUBVENTION FDEC ACQUISITION TRACTEUR**

Dans le cadre de notre projet de remplacement de notre tracteur, le maire propose de demander des subventions le plus largement possible.

**Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :**

- **approuve** le projet de remplacement de notre tracteur
- **approuve** le coût prévisionnel des travaux pour un montant d'environ 82 000€HT
- **approuve** le plan de financement
- **demande** au Département de la Savoie dans le cadre du FDEC une subvention la plus favorable possible pour la réalisation de cette opération
- **dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
- **autorise** monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

## **6. SUBVENTION FOND VERT POUR LA RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire explique que la commune de Conjux s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 55 000€HT (hors maîtrise d'ouvrage) pour toute la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité  
SOLLICITE l'aide financière du FOND VERT de l'Etat.**

## **7. REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL - NOMINATION SUPPLEANT**

Grand Lac demande la nomination d'un suppléant pour participer à la commission de pilotage (COPIL) du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI). Le maire étant membre titulaire par défaut.

**Mme Nathalie PCHAT a été élue, à l'unanimité pour être sa suppléante.**

## **8.SUBVENTION VELO ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Fin 2018, Grand Lac a décidé la mise en place d'une aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) à destination des habitants dans l'optique d'accélérer l'équipement du territoire et l'usage de ce mode de déplacement durable et actif.

Après 4 années pleines de distribution (3 590 bons distribués), le territoire atteint un taux d'équipement de 4% (comparaison par rapport au taux moyen national de 1.78% en 2019). Le but premier de cette aide étant atteint et suite à nos échanges en commission mobilités, Grand Lac va ainsi arrêter la distribution de ces aides dès cette année.

Le budget initialement alloué à cette politique va pouvoir financer une montée en puissance des animations de promotion de la Mobilité Durable (transport en commun, MOBEA, vélo, covoiturage ...) et cela à destination d'un public plus large (travailleurs, scolaires, public précaire, retraités ...)

**Compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal décide également d'arrêter cette aide à partir de 2023.**

## **9.CONVENTION SAVOIE BIBLIO**

Nous sommes liés à Savoie-Biblio, qui est une bibliothèque centrale, par le biais d'une convention nous permettant d'avoir en prêt une collection de livre que nous échangeons chaque année en totalité. La convention court de 2022 à 2027.

**Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette convention et charge le maire de signer tous les documents afférents à cette affaire.**

## **10.QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

### **a) Extension Camping**

Après mise à jour de notre étude par l'AGATE73, notre projet d'extension de camping est considéré comme réalisable que ce soit en régie (gestion communale) ou en privée (délégation de service).

Le projet consiste à agrandir au sud du camping actuel en créant 10 emplacements supplémentaires et 10 habitations légères de loisirs (HLL).

Le maire informe le conseil municipal que la procédure est maintenant commencée et que nous avons eu notre 1<sup>ère</sup> réunion de travail avec les différents cabinets d'études fin janvier.

### **b) Chauffage de la Chapelle**

L'association Culture et Patrimoine a créé une activité depuis septembre dans la Chapelle 2 fois par semaine. Un problème de chauffage a été décelé et malgré l'augmentation de la puissance du compteur électrique le chauffage actuel ne fonctionne que très peu et ne permet pas de tempérer la Chapelle.

Le maire propose de faire une demande de devis à 2 ou 3 entreprises pour connaître le montant des travaux afin de d'avoir un chauffage qui permette d'avoir une température convenable.

**c) Repas cantonal**

En 2023, aura lieu le repas cantonal des anciens qui n'avait pas eu lieu depuis l'épidémie de Covid-19.

On ne connaît pas encore le lieu mais la date est arrêtée au dimanche 16 avril 2023.

**d) Locataire appartement**

Le maire informe le conseil municipal que suite au départ de Mme FOULON, une nouvelle personne louera l'appartement au-dessus de la mairie à partir de mars. En attendant, l'agent technique remet un « coup de neuf » à l'intérieur.

**e) Antenne 4G**

Le maire informe le conseil municipal que nous allons recevoir prochainement un opérateur de téléphonie mobile qui est désigné par l'état pour installer une antenne 4 G sur la commune afin d'avoir une meilleure couverture mobile.

Dès que nous aurons plus d'information, une réunion publique sera organisée pour recueillir les interrogations des administrés.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30.**